AEPI - Avenir et Environnement en Pays d'Iroise

Assemblée Générale 2023 et Réunion d'information

17 août 2023

Ordre du jour

- ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'AEPI
  - Rapport moral et approbation
  - Rapport financier et approbation
  - Principales actions menées en 2022-2023
    - Les eaux de baignade
    - Avel Vor
    - Autres actions en cours
  - Organisation de l'association
- REUNION D'INFORMATION
  - Les actions du Collectif « Stoppons l'extension »
  - Les succès de nos partenaires
  - Temps d'échange et de partage

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 DE L’AEPI

Rapport moral

Rapport moral
Les points forts de l'année 2022 /2023

- Une médiatisation nationale qui fait connaître nos problèmes de pollution.
- Une participation active … :
  - Au collectif « Stoppons l'extension » qui a organisé avec efficacité de nombreuses manifestations sur la communauté de commune ;
  - Au dépôt de la plainte contre X « pour mise en danger de la vie d'autrui » avec plus de 850 signatures ;
  - Aux « groupes de travail » en charge d'analyser les causes des pollutions des « eaux de baignade », mis en place par la sous préfecture ;
  - A la deuxième réunion de « l'instance locale de suivi » de l'élevage porcin Avel Vor ;
  - Au procès gagné par les associations environnementales contre l'ARS – Agence régionale de Santé - sous l'égide d'Eau et Rivière de Bretagne ;
  - A différentes interventions auprès de l'UBO – Université de Bretagne Occidentale – et au Lycée Sainte Anne de Brest.

Rapport moral

- A retenir également:
  - Un effectif croissant d'adhérents (+ 100 %) ;
  - Un appel au « Don », pour financer les frais juridique de nos actions, qui a été un véritable succès ;
- AEPI a effectuée plus de 850 mesures de la qualité de l'air au bourg de Landunvez :
  - Le bilan n'est pas satisfaisant ;
  - Le polluant primaire comme l'Ozone est toujours présent pour une qualité « moyenne » ;
  - Depuis septembre 2022, une seule journée s'est avérée conforme à la norme ;
  - Nous continuons les mesures pour obtenir deux années de données dans notre base.
- La plainte contre X est instruite actuellement :
  - Les associations ont été entendues par les officiers de police judiciaire ;
  - C'est un travail rigoureux, méthodique qui demande des compléments d'enquêtes ;
  - La conclusion de cette plainte au pénal demandera du temps.

Rapport moral

- Je tiens à remercier personnellement et au nom du Conseil d'Administration les associations et collectifs au service de l'environnement et de la biodiversité notamment en pays d'Iroise.
- Nos équipes se sont fortement impliqué tout au long de l'année.
- Nos associations sont enfin écoutées, mais nous devons rester très vigilants devant les affirmations mensongères de nos détracteurs.
- Il reste encore de gros chantiers à travailler : la « pollution des plages », la « pollution de l'air », la « pollution de la terre », la « gouvernance de l'eau » …

D'un monde égoïste nous allons vers un monde malade de son environnement, refusons ce devenir.

Ensemble nous devons nous battre, en restant dans la légalité avec la liberté de dire ce qui nous semble bon et mauvais pour notre planète.

Vote (par les adhérents AEPI)

Approuvez-vous ce rapport moral ?

Brute	Amortis. Déprec.	Net	
			Capitaux prop
			Capital
3 000	1 000	2 000	Réserves
11 000	10 000	1 000	Report à nouve
1 320 000	66 000	1 254 000	Résultat
97 000	92 000	5 000	Subvention inv
415 000	120 000	295 000	Produits des é
9 427 000	4 377 000	5 050 000	
953 000	609 000	344 000	
243 000		243 000	**Provisions p**
			Dettes
859 000		858 000	Emprunts oblig
2 205 000		2 205 000	Emprunts et de
197 000		198 000	Dettes fournis
			Dettes fiscales
3 275 000	167 000	3 108 000	Dettes sur imm
1 627 000		1 627 000	Autres dettes
2 095 000		2 095 000	
1 143 000		1 143 000	
23 870 000	**5 442 000**	**18 428 000**	

Rapport financier

Adhésions 2022/2023

- Inscription de plus de 130 nouveaux adhérents, principalement à la suite de la campagne d'information d'août 2022

(diffusions de 2 000 copies de l'article « Avel Vor » d'Inès Léraud et Kristen Falc'hon)

ADHESIONS AEPI	2021/2022	2022/2023
Nombre d'adhérents	**105**	**232**
Dont nouveaux adhérent	3	134
Autres « sympathisants » (*)	53	192
(*) : anciens adhérents, inscriptions notre sur site, …		

- Rappel cotisations : simple = 15 €, couple = 25 €, bienfaiteur = 200 €

Bilan des recettes au 08/08/2023

(hors budget spécifique Collectif)

Recette adhésions	3 185 €	(+ 104 % par rapport à 2021-2022)
Dons	1 573 €	(+ 147 % par rapport à 2021-2022)
Total	**4 758 €**	**(+ 2 538 € par rapport à 2021-2022)**

Merci aux adhérents qui ont largement « arrondi » le montant de leurs cotisations

- Encaissement par ailleurs d'un montant de 1 000 € suite aux procédures gagnées contre Avel Vor au Tribunal Administratif (avec ERB et APPCL)

Rappel : l'association ne sollicite pas de subventions afin de pouvoir conserver une indépendance totale

Dépenses 2022/2023

- La principale dépense de l'exercice est liée à l'impression du tract, en 4 pages couleur, distribué en août 2022, pour un total de 745 €
- Les charges de rémunération des avocats travaillant sur nos dossiers sont partagées avec ERB et APPCL depuis 5 ans. Cette année, une seule dépense d'avocat a été nécessaire pour le dossier de Saint-Dénec (240 € pour l'AEPI)
- Les 2 autres postes de dépenses sont quelques frais de secrétariat / collations (372 €) et les dons à nos associations partenaires (ERB et SPLANN) pour 240 €
- La trésorerie de notre association, toujours largement positive en raison d'une gestion rigoureuse, a donc profité cette année de l'inscription de très nombreux nouveaux adhérents

Compte d'exploitation au 08/08/2023

Charges	
486 – Total Charges	**2202,10 €**
60-ACHATS : TOTAL	**371,90 €**
Fournitures de bureau	83,90 €
Collations	216,00 €
Hébergement du site web	72,00 €
61-SERVICES EXTERIEURS : TOTAL	**744,80 €**
Frais Impression	744,80 €
62-AUTRES Sces EXTERIEURS : TOTAL	**485,40 €**
Rémunérations et honoraires (avocat)	240,00 €
Frais bancaires	5,40 €
Cotisation Associations (ERB, SPLANN)	240,00 €

Produits	
487- Total Produits	**5 757,91 €**
70-REMUNERATIONS DES SERVICES : TOTAL	**4 757,91,00 €**
Cotisations membres	3 185,00 €
Dons	1 572,91 €
72-PRODUITS DIVERS : TOTAL	**1 000,00 €**
Indemnités procédures gagnées	1 000,00 €
RESULTAT	**3 555,81 €**

(hors budget spécifique Collectif)

Solde bancaire au 08/08/2023 : 8 759 €

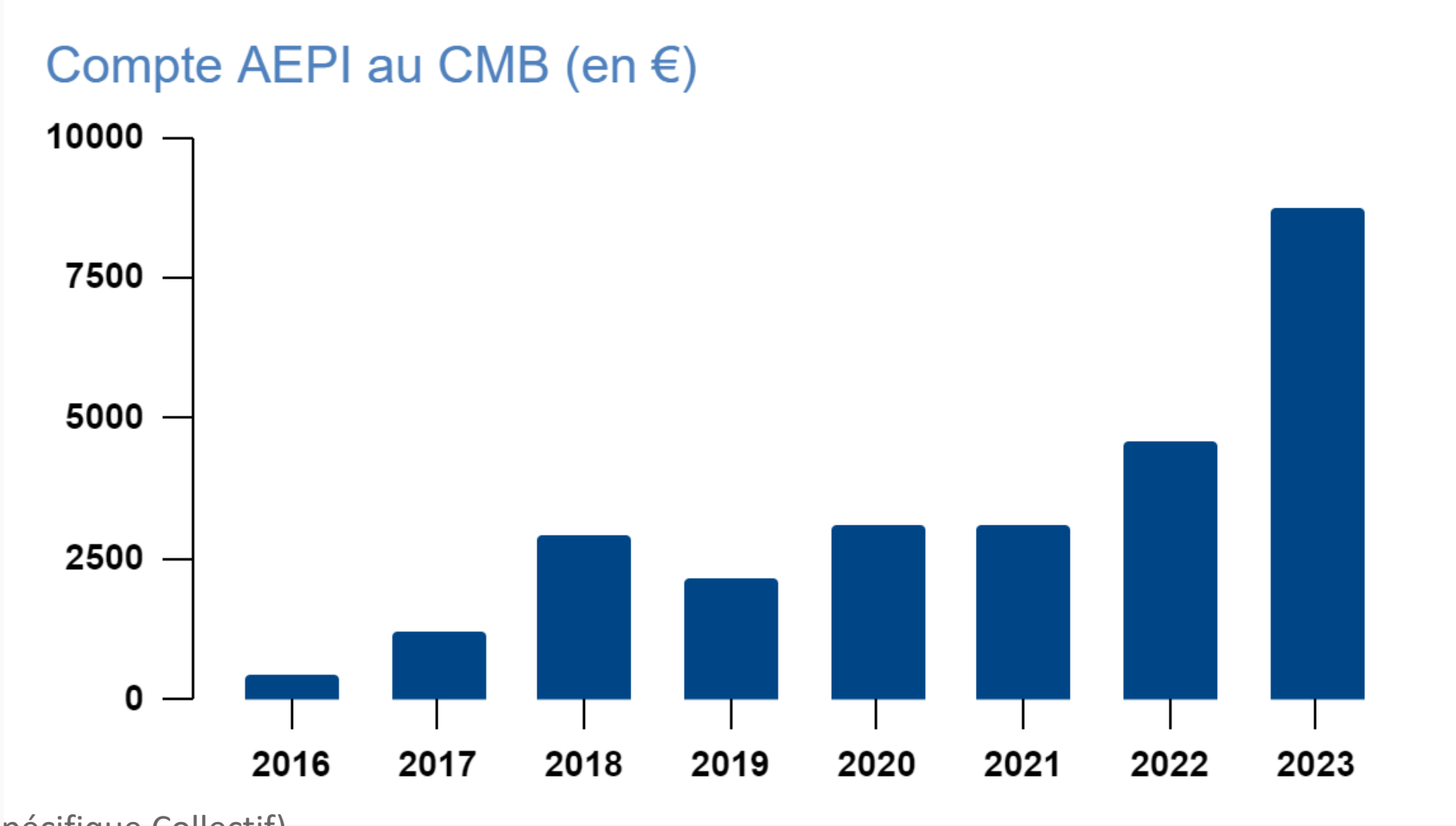

(hors budget spécifique Collectif)

Projet de budget 2023/2024

Charges		
600	**Achats**	**300 €**
602	Collations et fournitures	300 €
610	**Services Extérieurs**	**1 700 €**
615	Documentation / copies	1 500 €
617	Abonnement journal	200 €
620	**Autres Services Extérieurs**	**4 010 €**
621	Avocats	3 000 €
626	Frais bancaires	10 €
627	Cotisations et dons Assos	1 000 €
640	**Analyse**	**200 €**
642	Polluant eau	200 €
	Total Dépenses	**6 210 €**

Produits		
700	**Cotisation**	**5 210 €**
701	Adhésions	4 000 €
702	Dons	1 210 €
	Total Recettes	**5 210 €**
	Résultat	**- 1 000 €**
	Hors budget Collectif !	

Vote (par les adhérents AEPI)

Approuvez-vous ce rapport financier ?

Plan d'action	Plan d'action	Atténuer	Atténuer	Atténuer
Suivre de près	Plan d'action	Plan d'action	Atténuer	Atténuer
Suivre de près	Suivre de près	Plan d'action	Plan d'action	Atténuer
Accepter	Suivre de près	Suivre de près	Plan d'action	Plan d'action
Accepter	Accepter	Suivre de près	Suivre de près	Plan d'action

Impact ↑

Probabilité →

Rapport d'activité
-
Les principales actions menées en 2022-2023

Les principales actions menées en 2022-2023

- Les eaux de baignade
- Le dossier Avel Vor
- Autres actions en cours
  - Les installations d’assainissements
  - La non protection des captages d’eau et la gouvernance de l’eau
  - La Parc Naturel Marin d’Iroise - PNMI
  - L’évolution du trait de côte
  - Nos actions avec les partenaires locaux

Les eaux de baignade

Un sujet préoccupant, longtemps ignoré…

- 1/3 des plages d'Iroise polluées à chaque pluie importante
  - *Les plages situées à l'exutoire des ruisseaux, pollutions bactériologiques (bactéries, probablement virus). Pollutions importantes (fortes concentrations)*
- Pour les communes et la CCPI, la cause serait l'assainissement
  - *Sans la moindre étude pour le justifier, d'ailleurs, et sans action réelle à part la communication*
- Impossible d'aborder le sujet dans les « COPIL », pilotés par la CCPI
  - *Jusqu'en 2022, blocage des élus et des éleveurs*
  - *Associations non écoutées, non entendues, malgré nos études et nos preuves*
- Et pendant ce temps, lourdes dépenses pour développer ou améliorer l'assainissement collectif
  - *Pourtant rarement impliqué dans les pollutions*
    - quelques pollutions liées à l'assainissement collectif, quelques ANC non conformes mais qui ne peuvent pas expliquer les pollutions très importantes

Rappel historique : pollutions et fermetures, mais classements améliorés … bizarre, non ?

- Entre 2016 et 2019, amélioration systématique des classements, alors qu'il y avait toujours autant de pollutions, et plus de fermetures !!!
- Comment est-ce possible ? AEPI, APPCL et ERB ont enquêté …
- … et découvert que l'Agence Régionale de Santé – ARS - interprétait à sa manière la directive européenne!
  - La plupart des pollutions par temps de pluie étaient écartées du classement…
  - L'ARS a été condamnée à publier fin août des classements corrigés « tripatouillage » [d'après le rapporteur]
  - **En août 2023, fermetures/réouverture des plages à Landunvez, Porspoder…**
  - À ce jour, peu de communication, encore moins d'explications….

Alors, d'où viennent les pollutions ?

- Des bassins versants!
  - *Lessivés à chaque pluie importante*
- Et essentiellement de **l'élevage**
  - Epandages : l'équivalent de dizaines ou de centaines de milliers d'humains qui ne traiteraient pas leurs eaux usées
    - NB : pour les bactéries, un porc = 30 humains ! (10 000 porcs = 300 000 humains)
- Résultat : les cours d'eau sont pollués, puis les plages

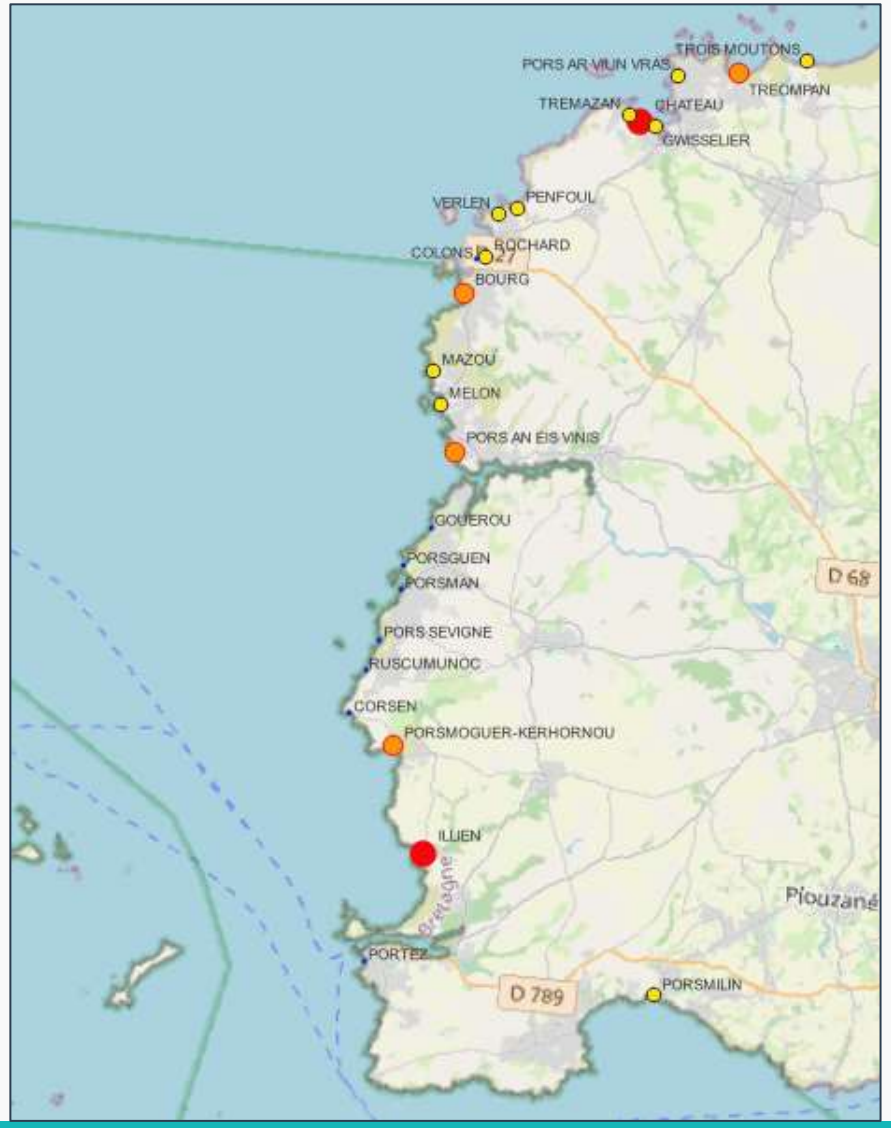

Zoom sur Landunvez

<u>Deux zones particulièrement polluées:</u>

- Château, Trémazan, Gwisselier
- Penfoul : mais ça se voit moins depuis que le point de prélèvement a été déplacé en 2018...dans la zone de surf !!! (Loin du ruisseau où se baignent les enfants)

Point commun : exutoire de bassins versants où il y a des **épandages intensifs**

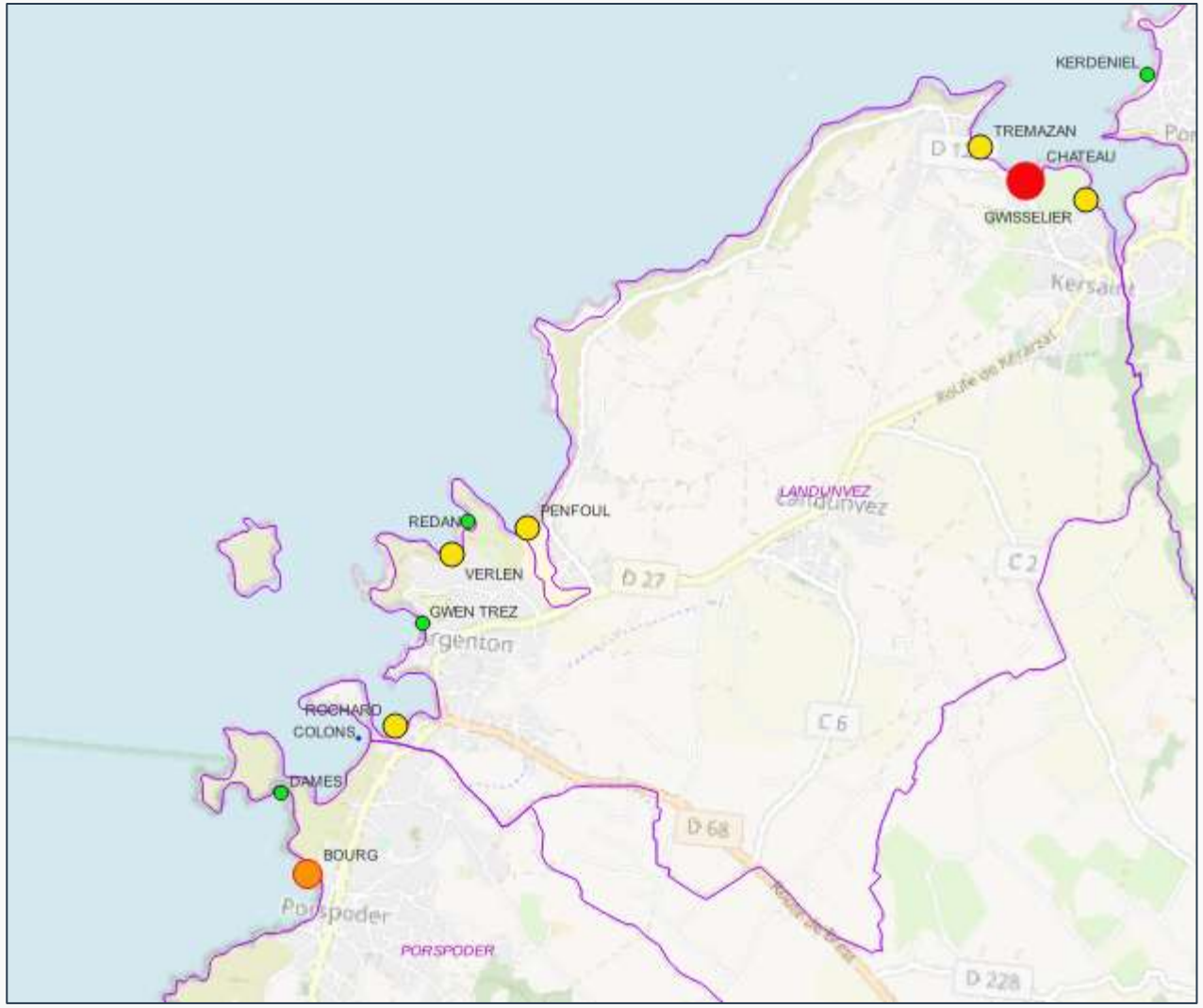

En fait, toute la Bretagne est concernée…

Plages les plus polluées
(2019-2022)
Rouge : plus de 40% des analyses moyennes ou mauvaises
Orange: plus de 25%
Jaune : plus de 15%

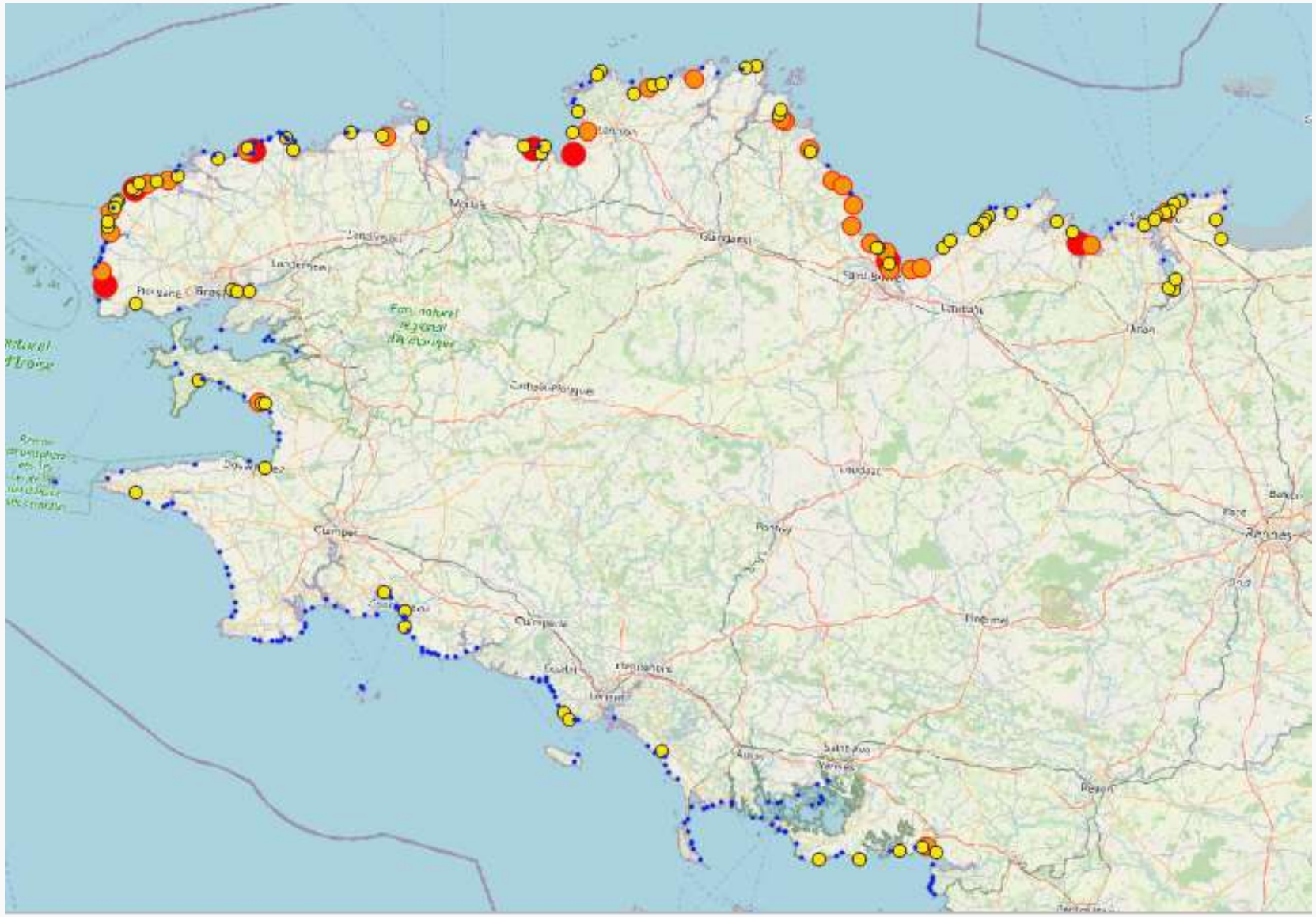

Presque toutes dans les zones d'élevage intensif (et algues vertes) : étrange, non ?

Désormais, le sujet est piloté par l'Etat

- L'Etat bouge enfin : **groupes de travail** mis en place par le sous-préfet
  - Les associations sont enfin écoutées…
  - Pour chaque zone polluée, les causes possibles sont étudiées et des solutions trouvées quand c'est possible (ANC, pratiques, etc.)
- La conclusion est de plus en plus évidente: les **épandages** sont la cause principale des pollutions des plages… pas les goélands, ragondins,…
  - Donc, l'assainissement est une cause secondaire : pourquoi dépenser tant ?
  - Et surtout, c'est une cause systémique, et non une affaire de pratiques: **ce sont les épandages autorisés qui polluent, et non les épandages interdits**
- On approche du constat, mais on est encore loin de la solution
  - *cf. algues vertes : trop d'animaux, traitement des déchets insuffisant*

Le dossier Avel Vor

Avel Vor : sept années de procédure

- La requête des associations devant le Tribunal Administratif contre l'autorisation d'extension accordée par le préfet date d'**août 2016**
- Le jugement d'annulation tombe en mai 2019, Avel Vor fait appel
- Parallèlement le préfet donne une autorisation provisoire d'exploitation en juillet 2019
- En novembre 2021, la cour administrative d'appel de Nantes confirme l'annulation de l'autorisation d'extension de la porcherie
- Après trois ans d'instruction, en avril 2022 le préfet ordonne une enquête publique controversée et, dans la foulée signe un arrêt de régularisation en novembre 2022
- C'est donc **cette nouvelle régularisation que nous attaquons à nouveau devant le Tribunal Administratif**

Il faut bien comprendre que cette action n'a rien à voir avec la plainte au pénal que nous avons déposée.

Justice administrative inefficace : il est temps de passer au pénal…

- Les pollutions sont avérées (air, eau, plages…) et mettent en danger la vie des habitants
- Nous savons que leur origine est essentiellement agricole : saturation en élevages hors-sol
- Pourtant, le préfet autorise les extensions : *c'est donc qu'il estime que l'élevage n'est pas la cause de ces pollutions* …
- Il a été déposé une **plainte contre X, donc au pénal**, pour que la justice identifie les responsables des pollutions et les sanctionne
- Le procureur a chargé un enquêteur d'instruire ces plaintes ; il a déjà entendu plusieurs associations

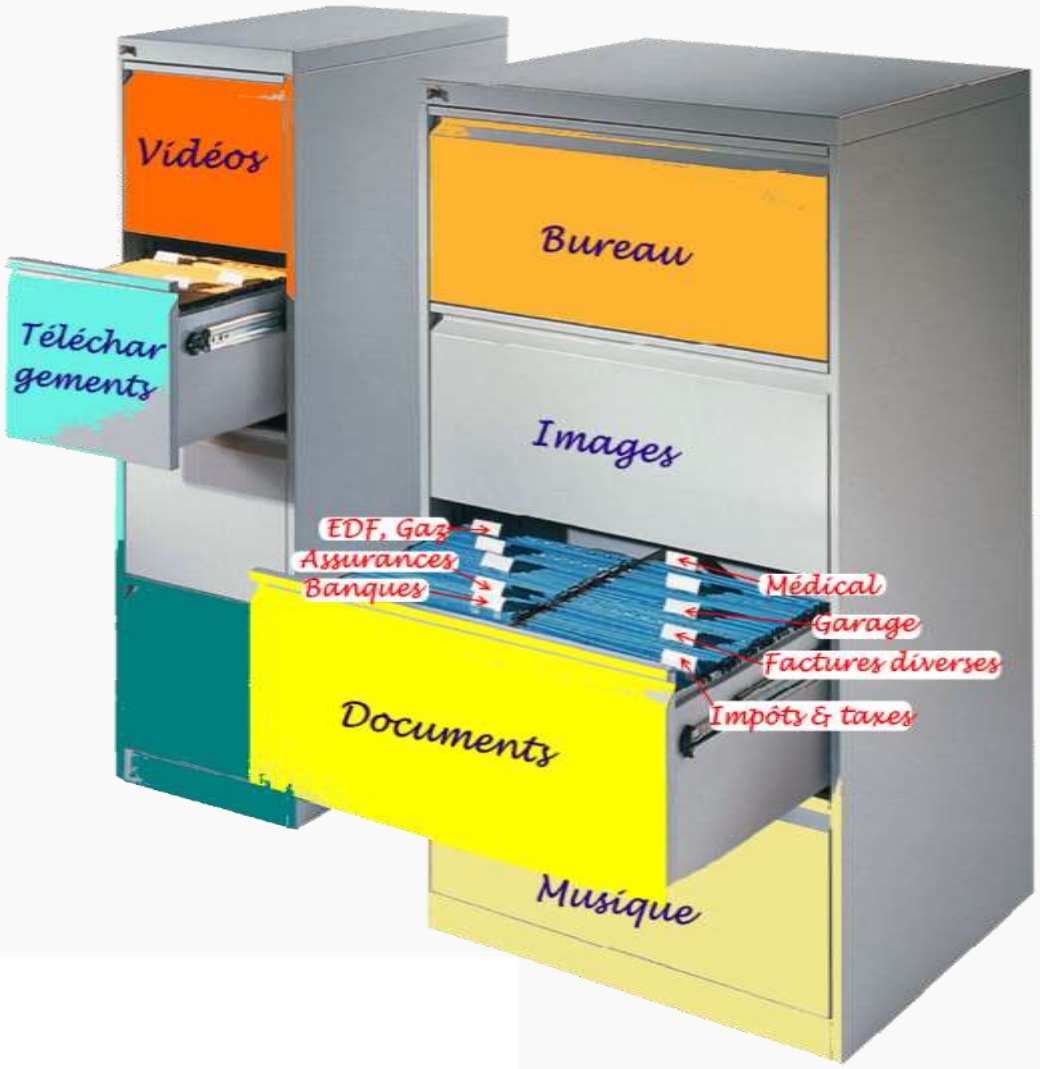

Autres dossiers en cours

Autres dossiers en cours

- Les installations d’assainissement
- La gouvernance de l’eau et la non protection des captages d’eau
- La Parc Naturel Marin d’Iroise - PNMI
- Evolution du trait de cote
- Nos actions avec nos partenaires

Les installations d’assainissement

A la CCPI, un sujet coûteux et trop peu transparent…

L’assainissement dans la CCPI

- Le traitement des « eaux usées » **nous concerne tous** : abonnés à l’assainissement collectif, usagers d’installations individuelles (« ANC »)

- **Important** : la qualité de l’eau peut en dépendre *(ruisseaux, baignade)*
  - Même si en Iroise, ce n’est pas l’assainissement qui pollue le plus!!!
  - Pourtant, la qualité des eaux de baignade sert à justifier tous les travaux, même ceux qui ont seulement pour but d’urbaniser encore plus

- **Coûteux** : abonnés (redevance : réseau, stations d’épuration...) ou ANC (contrôle, mise à niveau)

L'assainissement dans la CCPI

- Nécessité d'une **vision à long terme**
  - La loi impose un « zonage d'assainissement », qui n'existe toujours pas à la CCPI
    - Définit les zones « assainissement collectif » et « assainissement individuel »
    - Permet de programmer l'entretien et les évolutions (réseau, stations d'épuration)
- Et d'un **partage des coûts** sur le long terme
  - Aujourd'hui, très grandes inégalités (Landunvez, Lanildut, Porspoder, « LLP »: zone la plus chère !)
  - Les usagers d'aujourd'hui n'ont pas à payer seuls les erreurs d'hier (manque d'entretien) et les extensions du réseau pour les usagers de demain, comme c'est le cas aujourd'hui

- AEPI n'est *pas invitée à la CCSPL* (commission où les abonnés pourraient s'exprimer), mais mène des actions (contentieux St Dénec, contestation des projets et des tarifs…)

Assainissement en CCPI

- Publication par la CCPI du document « Rapport schéma directeur Assainissement » au 1er trimestre 2023
- Après étude, quelques commentaires
  - Ce n’est pas un schéma directeur.
  - Pas « feuille de route » avec la planification des différentes étapes, les dates clefs, les justifications sur un tel enchainement.
- La société IRH, qui a réalisé le rapport présente des « faits », des activités à réaliser etc. Tout est bien « noyé », il doit être compliqué pour un Conseiller Communautaire de prendre en décision sérieuse sur cette base.

Assainissement en CCPI

			Situation actuelle ANC (Nbre d'ANC recensée)						
Commune	Lieu dit	Rattachement	Total	Conforme	Non Conforme	Inconnu		Pollution avérée	Absence d'installation
Molène		A construire	314	52	262			10	19
Lampaul-Ploudalmézeau	Croas Ambich	Ranterboul	74	35	35	4			
Ploudalmézeau	Tréompan	Ranterboul	441	99	329	13			
Landunvez	Trémazan	Ranterboul	177	61	115	1			
Mazou	Porspoder	St Denec	77	19	54	4			
Plouarzel	Ruscumunoc	Kervoulou	237	101	131	5			
Le Conquet	Lanfeust	Creac'h Meur	76	18	56	2			
Locmaria	Mescouezel	Maison Blanche	23	2	20	1			
Total			1419	387	1002	30			
En %				27%	71%	2%			

- Reprend ville et « lieu dit » qui devraient voir leur assainissement changer.
  - Forte arrivée d’ANC qui seront raccordés à Ranterboul (date non trouvée).
  - Nombre important d’ANC non conforme. exact ? les habitants informés ?
  - Pas notion de planning, ni de coût.

Assainissement en CCPI

Lutte contre les apports parasites d'infiltration d'eau de nappe	Travaux	11 322 880 €	
Lutte contre les apports parasites de pluie	Investigation	123 400 €	
Entretien du patrimoine réseau	25 000 ml d'ITV chaque année (environ 7% du réseau gravitaire), pour un montant total (curage préliminaire des réseaux compris)	125 000 €	annuel
	le coût annuel de remplacement de canalisations s'élève à	1 417 000 €	annuel
Travaux sur les postes de refoulement	remplacement d'éléments électromécaniques :	100 000 €	annuel
	Renouvellement de poste prioritaire	650 000 €	annuel
	Equiper l'ensemble des postes de refoulement du territoire en débitmétrie et en suivi du niveau de marnage	975 800 €	

- La 2ème feuille reprend la lutte contre les eaux parasites, les travaux sur le réseau.
  - Concernant les eaux parasites, analyse sérieuse faite ?
  - Quant à l'entretien et les travaux, la tâche est colossale et onéreuse. Sommes nous en face d'un manque d'entretien durant les dernières décennies ?

Assainissement en CCPI

	Stations	en € HT
Travaux prévus	Kervoulou – Plouarzel	3 210 000 €
de 2023 à 2032	Ranterboul – Ploudalmézeau	5 300 000 €
	Moulin de Tréléon – Milizac-Guipronvel	1 475 000 €
	Creac'h Meur – Plougonvelin	425 000 €
	Lokournan – Saint-Renan	500 000 €
	Saint-Dénec – Porspoder	750 000 €
Total		**11 660 000 €**

- Cout des travaux à effectuer par station.
  - Les 5 M€ pour Ranterboul sont « on top » des 2 M€ de travaux validés et lancés fin 2022
  - horizon 2030, deux stations d'épuration voient leur capacité de traitement dépassée :
    - STEP de Kervoulou
    - STEP de Ranterboul
  - A horizon 2045, la station d'épuration du Moulin de Trélon est également sous-dimensionnée pour les besoins futurs.
  - Concernant les autres stations d'épuration (STEP de Creac'h Meur et STEP de Lokournan), le suivi des charges en entrée des ouvrages permettra d'évaluer un éventuel besoin de renforcement à partir de 2045.

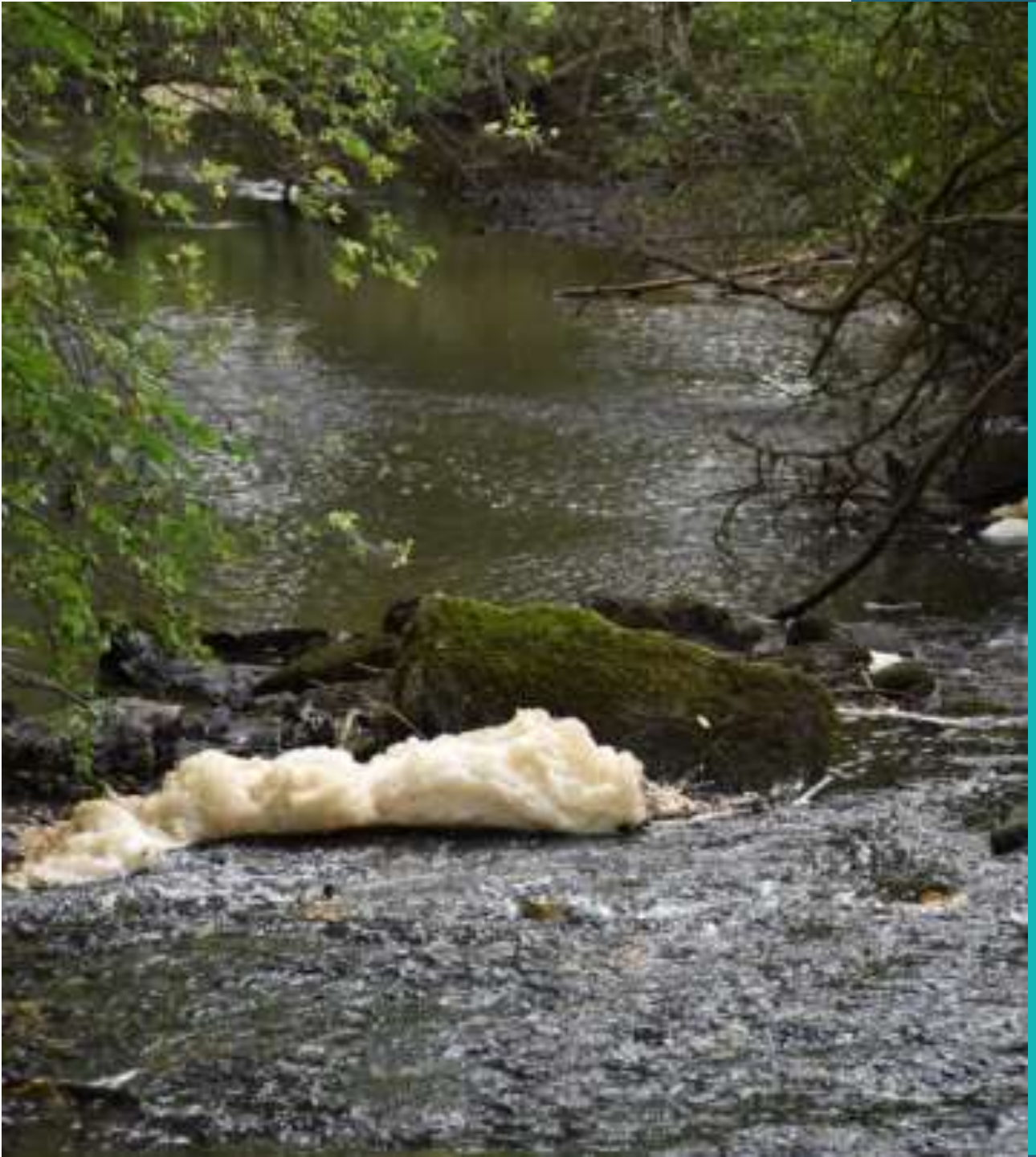

Gouvernance de l’eau et la non protection des captages

Quels enjeux ?

- L’eau est un bien commun, qui doit (devrait) être géré en commun
  - Ressource (« eau brute ») : cours d’eau (et zones humides), nappes souterraines : qualité, prélèvements
  - Eau potable: captages et forages, qualité de l’eau brute (chimique, bactériologique)
- En Iroise, la gestion n’est pas satisfaisante
  - Des problèmes de qualité, d’accès à la ressource et de partage, de répartition des coûts de la gestion entre utilisateurs
- Et ceci, d’abord parce que la gouvernance n’est pas satisfaisante

Eau potable : l'Iroise doit importer !

- Des ressources abondantes, mais pas illimitées...
  - Problèmes quantitatifs, problèmes qualitatifs
  - Aggravés par changement climatique et surexploitation (« biseau salé »)
- Peu de nappes souterraines, surtout des eaux de surface
  - Nappes : beaucoup de forages privés (agricoles) très mal suivis
  - Captages : de moins en moins, qualité menacée
    - Collectivités très peu actives pour protéger les captages (ex: Traon, Quleleret)
- Bilan : l'Iroise doit importer son eau potable !!!
  - Du sud (Eau du Ponant) ou du nord (SEBL)
  - NB : plus de 15% consommés par usagers non domestiques, dont élevages qui se reportent sur l'eau potable quand leurs forages sont à sec et paient l'eau très peu cher

Carte des forages dans la région

- Forte densité de forages dans la zone de Landunvez (les carrés)
- Mais aucune information disponible sur la quantité des prélèvements …
- Données selon :

[Visualiseur InfoTerre (brgm.fr)]

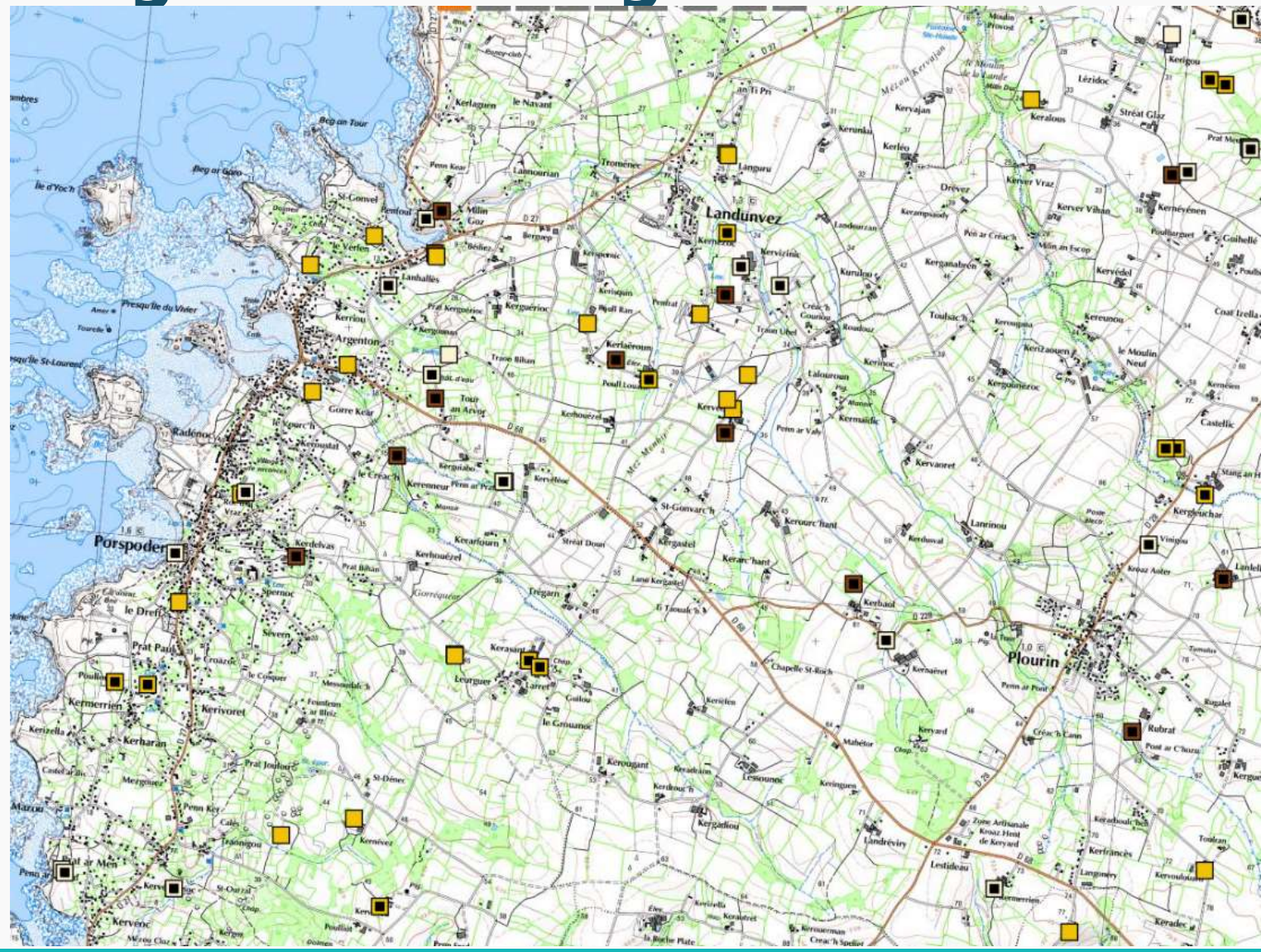

Comment améliorer la gestion de l'eau ? (1/2)

- Il y a plusieurs niveaux de <u>gouvernance</u> et de <u>gestion</u>:
  - Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux):
    - l'Iroise appartient au bassin « Loire-Bretagne »
  - Local: à l'échelle des bassins versants (ou groupes de bassins versants)
    - Nous relevons du **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) **du Bas-Léon**
  - La distribution d'eau potable relève ensuite des collectivités (EPCI)
    - CCPI NB : *pas d'association environnementale à la CCSPL créée récemment* !

Comment améliorer la gestion de l'eau ? (2/2)

- Les instances de décision associent en principe tous les acteurs
  - Dans la réalité, **collectivités**, **acteurs économiques**, experts, associations et citoyens

- Gestion technique et administrative : SDAGE: Agence de l'eau; SAGE: organisme public local

Bas-Léon: des conflits d'intérêts importants

- SAGE du Bas-Léon
  - LA CLE (Commission Locale de l'Eau) est très sensible aux intérêts de l'agro-alimentaire
  - Les délégués de la CCPI et des communes au SAGE semblent plus motivés par les intérêts agricoles que par les intérêts citoyens
- Le SAGE du Bas Léon est mis en œuvre par le Syndicat des Eaux du Bas-Léon (SEBL)
  - Initialement, un simple syndicat de production d'eau potable
  - Complètement contrôlé par le secteur de l'élevage
  - Plus soucieux des intérêts agricoles que des intérêts citoyens (captages et qualité de l'eau, eaux de baignade, santé et pesticides…)
  - Dans la pratique, c'est le SEBL qui contrôle le SAGE, et non l'inverse !

Au final, le Bas-Léon

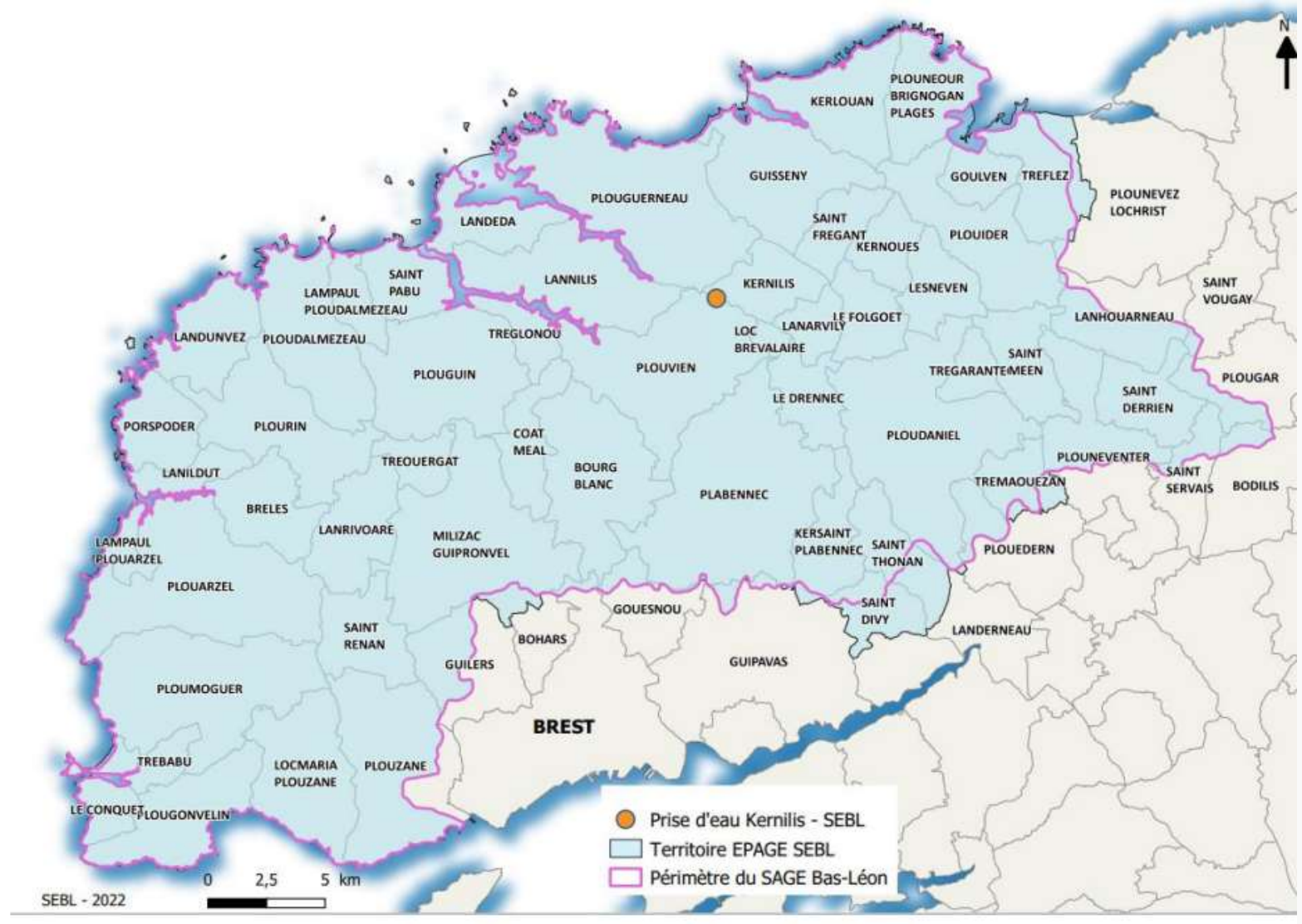

EPAGE est un groupement collectivités territoriales constitué en syndicat mixte (échelle d'un bassin versant d'un fleuve Côtier, d'un sous-bassin hydrographique en vue)

Assure la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

Cet établissement comprend les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale

Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale.

Les EPAGE sont des syndicats mixtes qui ont vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions « milieux aquatiques »

Captage Prioritaire dans le Bas-Léon:

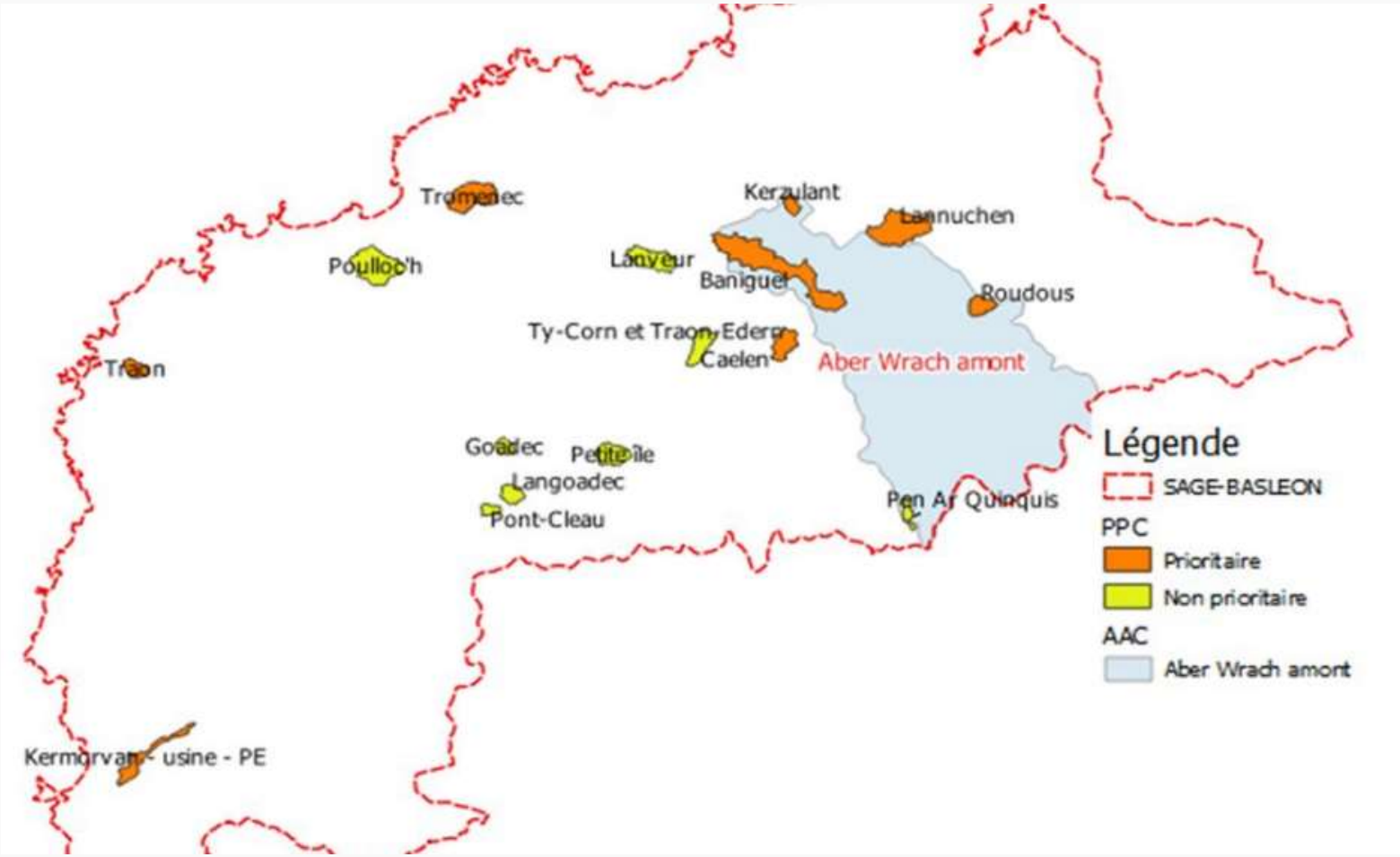

- 56 captages désignés prioritaires en Bretagne dans le SDAGE Loire-Bretagne
- 17 captages dans le Finistère
- 8 dans le Bas Léon
- 2 sur la CCPI
- 1 seul à Landunvez (Traon)
- Celui de Quélerec est ignoré

Captage Prioritaire dans le Bas-Léon:

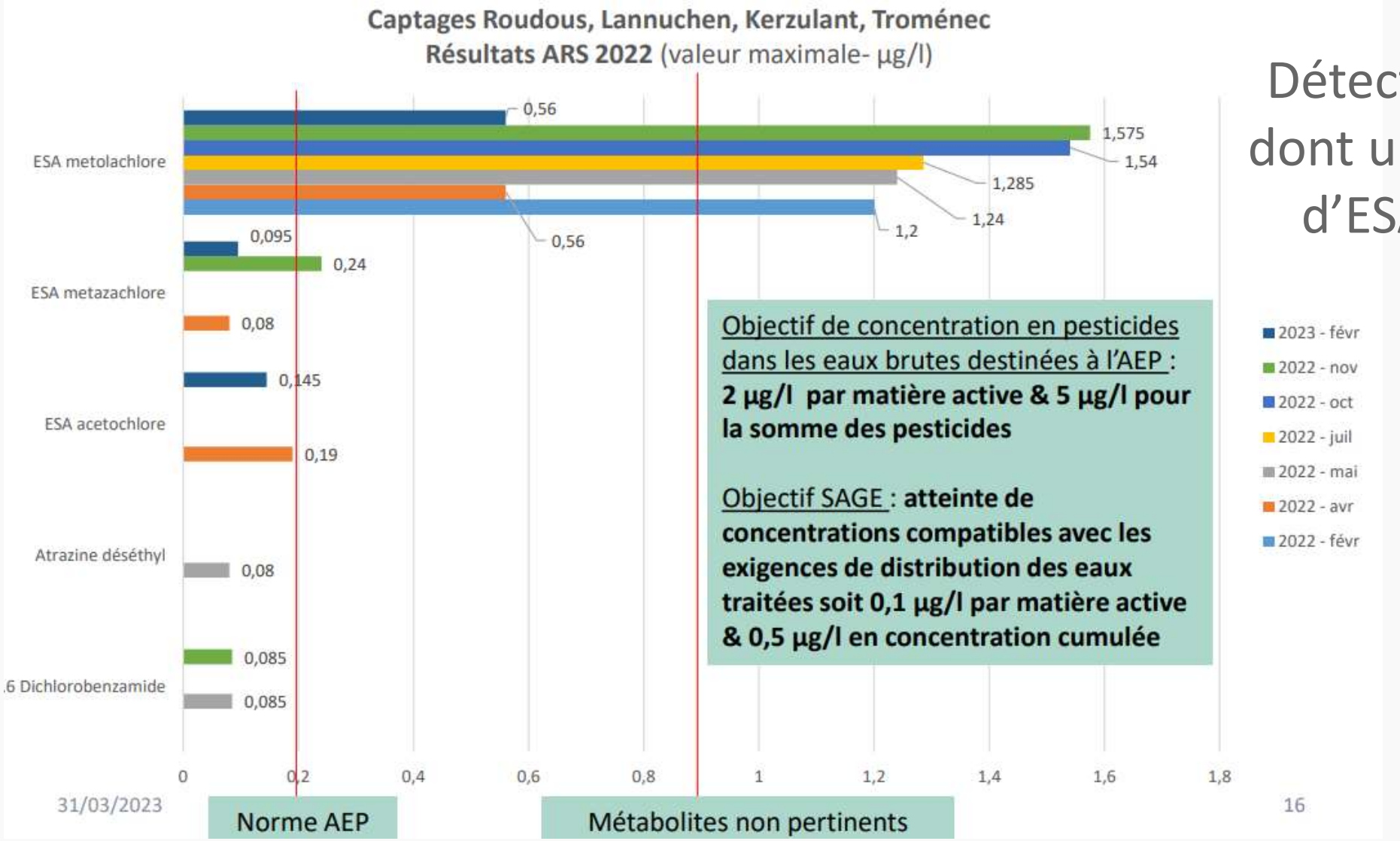

Détection d'herbicides dont une forte présence d'ESA métolachlore

- AEP : Alimentation ou Approvisionnement ou Adduction en Eau Potable

Diagnostics bactériologiques

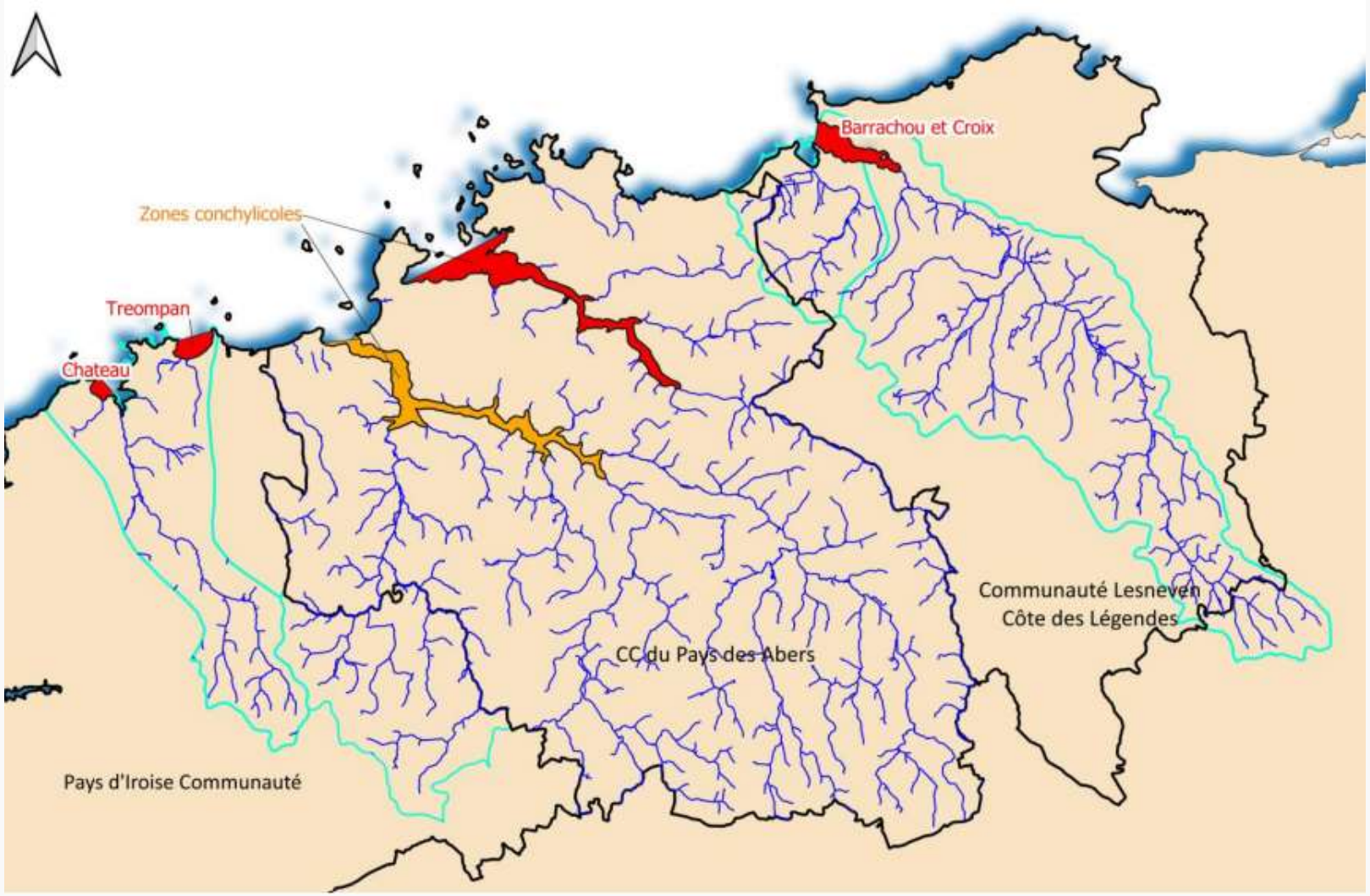

Classe de qualité	E.Coli (UFC/)100ml
Très bon état	<20
Bon état	20 < 200
Etat moyen	200 < 2 000
Mauvais état	2 000 <20 000
Très mauvais état	> 20 000

JO Paris – Annulation épreuve de natation en eaux libres :

- la dernière analyse d'eau (5 Aout 2023) s'est établie à 1.300 (UFC/100 ml) pour la bactérie Escherichia Coli.
- La fédération internationale de natation impose un taux inférieur à 1.000 UFC pour 100 ml pour la tenue de la compétition.

Eau Potable - Tarifs : des inégalités persistantes

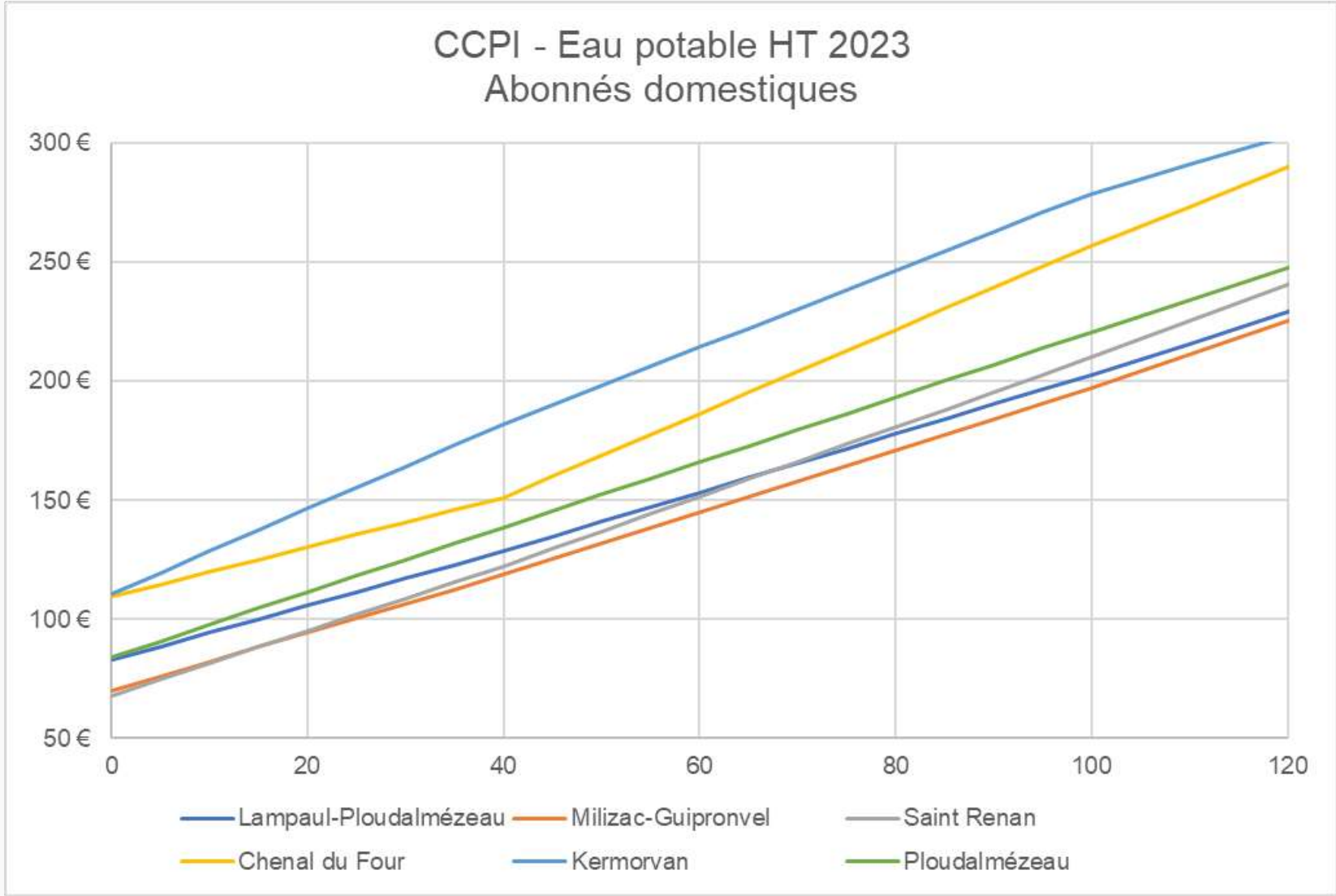

Domestiques / Professionnels

Des inégalités entre abonnés, mais aussi entre abonnés domestiques et professionnels !!!

m3	Lampaul-Ploudalmézeau	Milizac-Guipronvel	Saint Renan	Chenal du Four	Kermorvan	Ploudalmézeau
0	82,80 €	69,82 €	67,62 €	109,30 €	110,55 €	83,85 €
60	153,06 €	144,64 €	151,38 €	186,22 €	214,03 €	165,75 €
Au m3	**2,55 €**	**2,41 €**	**2,52 €**	**3,10 €**	**3,57 €**	**2,76 €**
5000	3 985,86 €	4 215,58 €	4 702,88 €	6 082,68 €	4 594,49 €	6 908,85 €
Au m3	**0,80 €**	**0,84 €**	**0,94 €**	**1,22 €**	**0,92 €**	**1,38 €**

Nos actions

- Analyser et informer
  - Qui nous représente ? Quels intérêts représentent-ils vraiment ?
- Accéder aux informations
  - La surveillance du SAGE est publique, mais difficilement accessible
    - Voir le site internet… Nécessité de recourir à la CADA
    - Qualité chimique et bactériologique, pesticides …
- Appliquer le principe « payeur-pollueur »
  - Aujourd'hui, c'est « pollué-payeur »
- Protéger les ressources (captages)
- Eau potable
  - priorité aux usages domestiques, convergence, baisse de la part fixe, tarification progressive

Périmètres de protection théoriques des captages

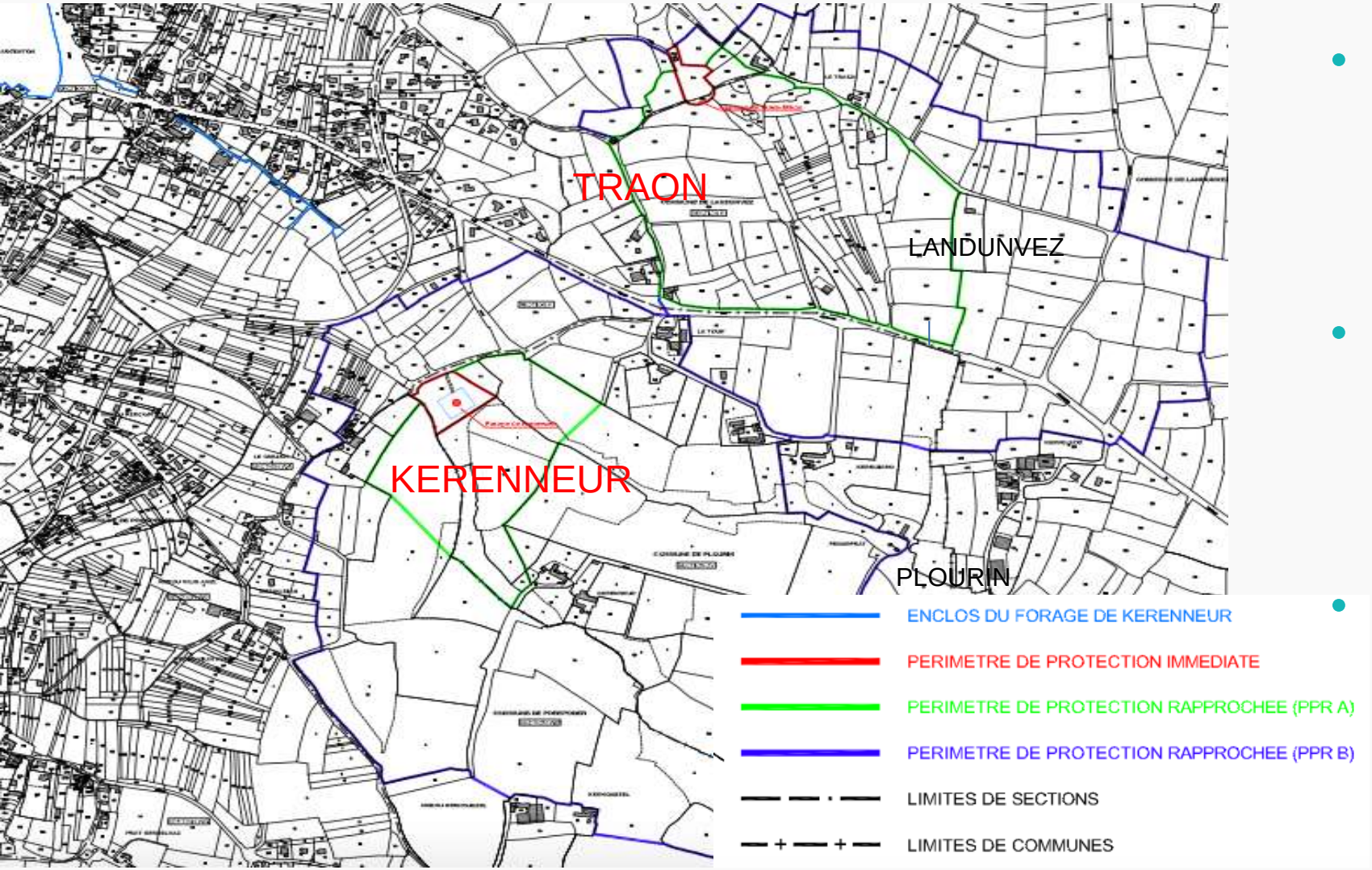

- Le Traon est un des 1 000 captages français prioritaires
- Depuis 30 ans, les périmètres de protection sont définis
- Leur mise en application n'a jamais été réclamée en Préfecture

Parc Naturel Marin d'Iroise

Parc Naturel Marin d'Iroise

- AEPI est représentée au sein du conseil de gestion et du bureau
  - NB : faible représentation des APNE, 5%...
- Les sujets qui nous intéressent particulièrement :
  - « *Zones de protection forte* » : la France a désigné beaucoup d'aires marines protégées, mais elles sont très peu protégées...
  - Extension du PNMI vers le nord ?
    - La limite nord du PNMI est à Porspoder, alors que l'ensemble à protéger devrait s'étendre plus au nord
  - *Qualité de l'eau* : c'est un des objectifs du PNMI, nous allons insister pour qu'il soit mieux traité (cf. pollutions bactériologiques, pesticides...)

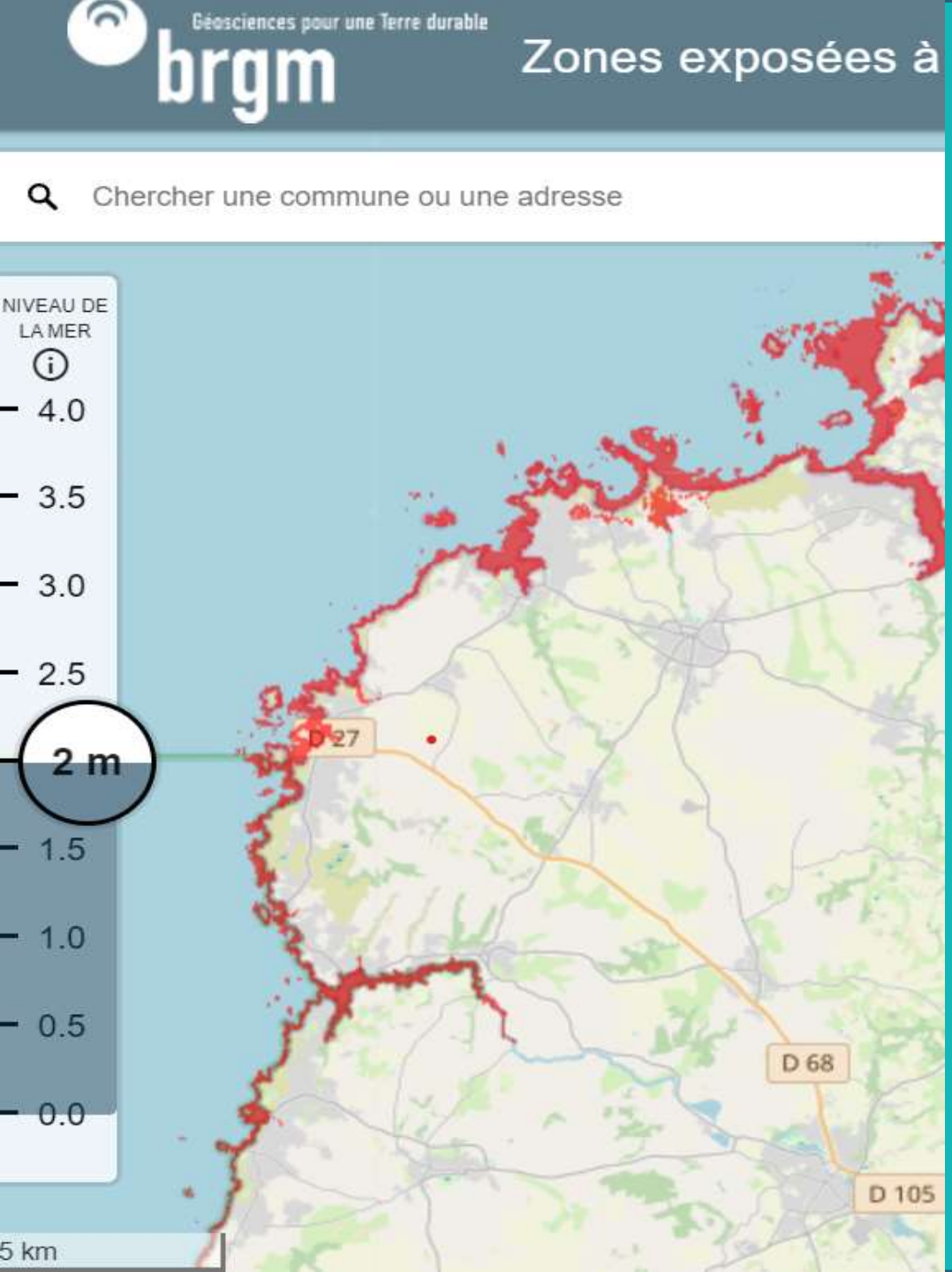

Evolution du « trait de côte »

Les changements à venir devraient être pris en compte dès à présent ….

Evolution du trait de côte

- Aout 2021, loi « Climat & Résilience »
- Septembre 2022, établir un constat technique partagé des risques submersion et érosion sur le territoire de la CCPI et leurs conséquences. Elus et Techniciens ont travaillé sur
  - Quels sont les enjeux à prendre prioritairement en compte dans la gestion des risques littoraux à l'échelle du Pays d'Iroise ?
  - Quelles conséquences les risques littoraux auront pour l'environnement et pour la population à court, moyen et long terme ?
  - Quels leviers et moyens d'action pour répondre à ces risques à l'échelle locale
- De janvier à Mars 2023, réflexion sur les stratégies à mettre en place pour les secteurs à risque
  - Stratégies possibles : création, renforcement ouvrage / adaptation des enjeux / protections douces / déplacement, relocalisation / Laisser faire
  - Chaque secteur a été revu, solutions proposées et estimées

Evolution du trait de côte

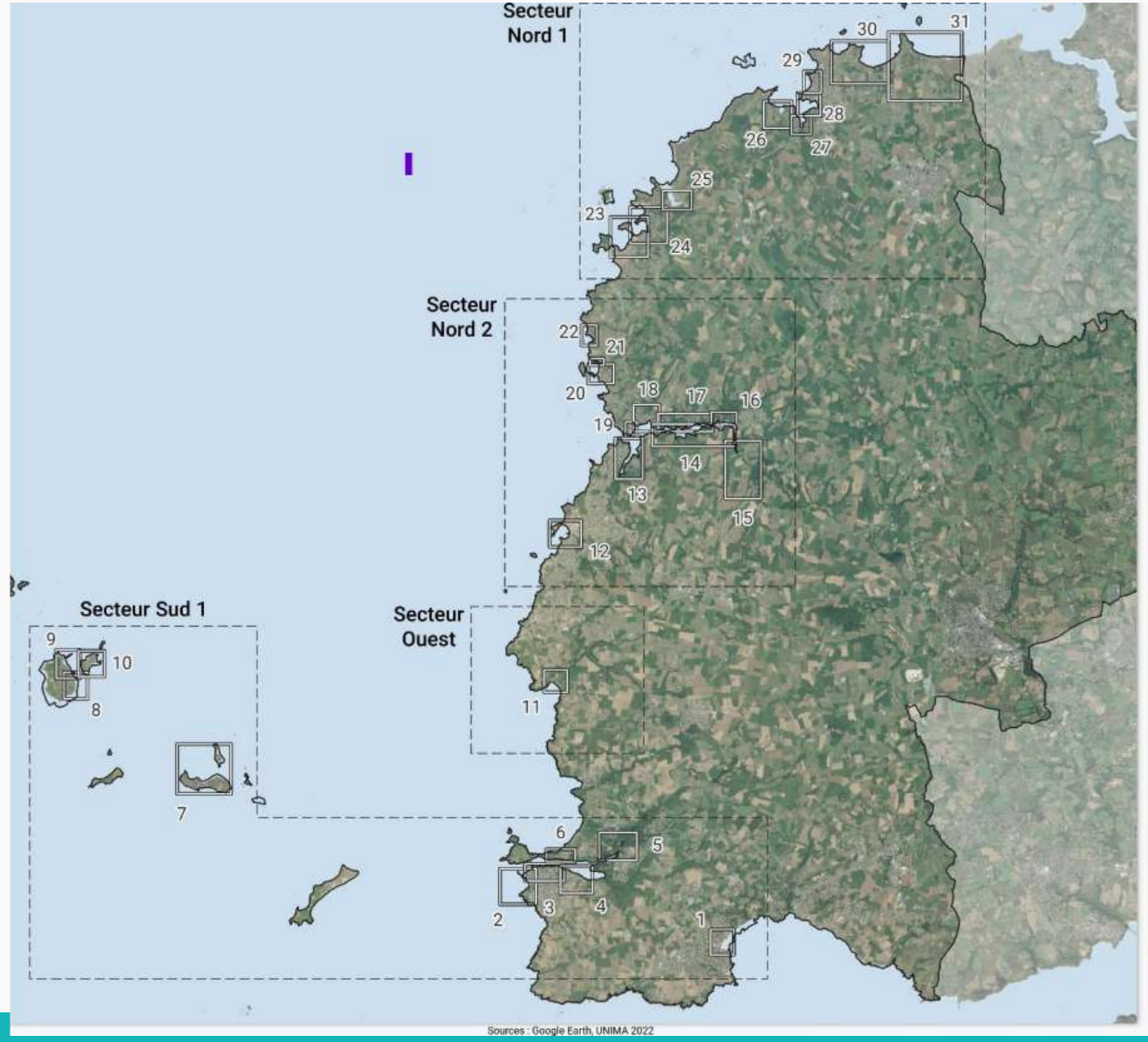

Aléa submersion

Secteurs exposés

Secteur	Désignation
1	Plage du Trez Hir
2	Port du Conquet
3	Quai du Drellach
4	Zone industrielle
5	Fond Ria - Auberge Bel Air
6	Cosquies
7	Ile de Quéménes
8	Embarcadère
9	Héliport
10	Lédenez Vraz
11	Plage de Porsmoguer
12	Beg Ar Vir
13	Porscav
14	Aber Ildut
15	Vallée de l'Aber Ildut
16	Rive droite de l'Aber Ildut
17	Port Chanter Braz
18	Auberge de la Mer
19	Maison de l'Algue
20	Ile Melon
21	Route de Melon
22	Port Mazou
23	Presqu'île du Vivier
24	Port d'Argenton
25	Penfoul
26	Plage du Château
27	Kersaint
28	Anse de Portsall
29	Kerguénegan
30	Gouer ar Frout
31	Cléguer

0 2 4 km

unima
28 RUE JACQUES DE VAUCANSON
17180 PERIGNY
05 46 34 34 10 | www.unima.fr

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
BRETAGNE

eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

ALERTE
RENFORCÉE
SÉCHERESSE

Finistère
Penn-ar-Bed

Nos actions avec nos partenaires

Eau & Rivières de Bretagne

- Participations aux réunions mensuelles d'échange et d'avancement, avec ERB et d'autres associations du Nord Finistère.
  - Echanges inter associations, retour global ERB sur les actions en-cours
- Suivi de la plainte, instruite par l'OFB, concernant la prairie du Coum (Portsall)
- Participation à différents groupes de travail et fort engagement de l'AEPI et d'ERB sur le dossier « ARS – Analyse de eaux de baignade » et sur le dossier « Algues Vertes »

eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

Actions d'AEPI avec ses partenaires 1/2

- AEPI travaille activement avec les associations environnementales d'Iroise (APPCL, ASPECT...), de Bretagne (Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne vivante), et dans le réseau FNE
- ERB : principal partenaire (appui juridique, stratégique): eau, agriculture, mer et littoral
  - Ex: contentieux ARS
  - ERB à l'origine de « l'affaire » des algues vertes (cf BD, film...) et des contentieux
  - Dernier en date : l'Etat a été condamné en juin 2023 par le TA pour avoir tardé à mettre en œuvre les mesures nécessaires après sa dernière condamnation...

Actions d'AEPI avec ses partenaires 2/2

- A noter : à l'automne, consultation particulièrement importante pour la mer et le littoral
- Révision des « documents stratégiques de façade » qui organisent les activités en mer
  - Nouveaux enjeux : éolien en mer (50 parcs, 45 GW, 50% façade NAMO, la nôtre !) ; « Zones de protection forte »
  - Enjeux actuels : réduire les pressions principales (terrestres : agriculture; marines : pêche au chalut), actuellement beaucoup trop fortes
- N'hésitez pas à intervenir, personnellement ou via AEPI qui proposera une contribution : **la mer est un bien commun, chacun de nous en est responsable**

Le milieu scolaire et universitaire

- UBO – filière Géographie - séance commune de réflexion sur la sobriété foncière
- UBO – Maitrise de Géo architecture – discussions lors de la réalisation d'un mémoire, traitant de la fermeture de plages du Bas-Léon due à la pollution des eaux
- Lycée Privé Ste Anne - organisation d’un atelier environnement
- UBO - laboratoire AMURE – IUEM, enquête sur la manière dont les habitants des zones côtières sont concernés ou non par des problèmes de pollution et de qualité de l’environnement

Propositions de résolutions

Propositions de Résolution

- **1 -** Engager une procédure juridique à l'encontre de la communauté de commune pour la non exécution de la protection totale du forage du Traon
  - Pour mémoire l'avis de l'hydrogéologue a été remis aux autorités chargés du dossier le 15 juin 2011 – nous sommes en 2023 et toujours pas de protection de cette nappe phréatique

- **2 -** Engager une procédure juridique à l'encontre de la communauté de commune pour la fermeture injustifiée du captage de Toulran (Quéléret) et demander la réouverture de celui-ci

65

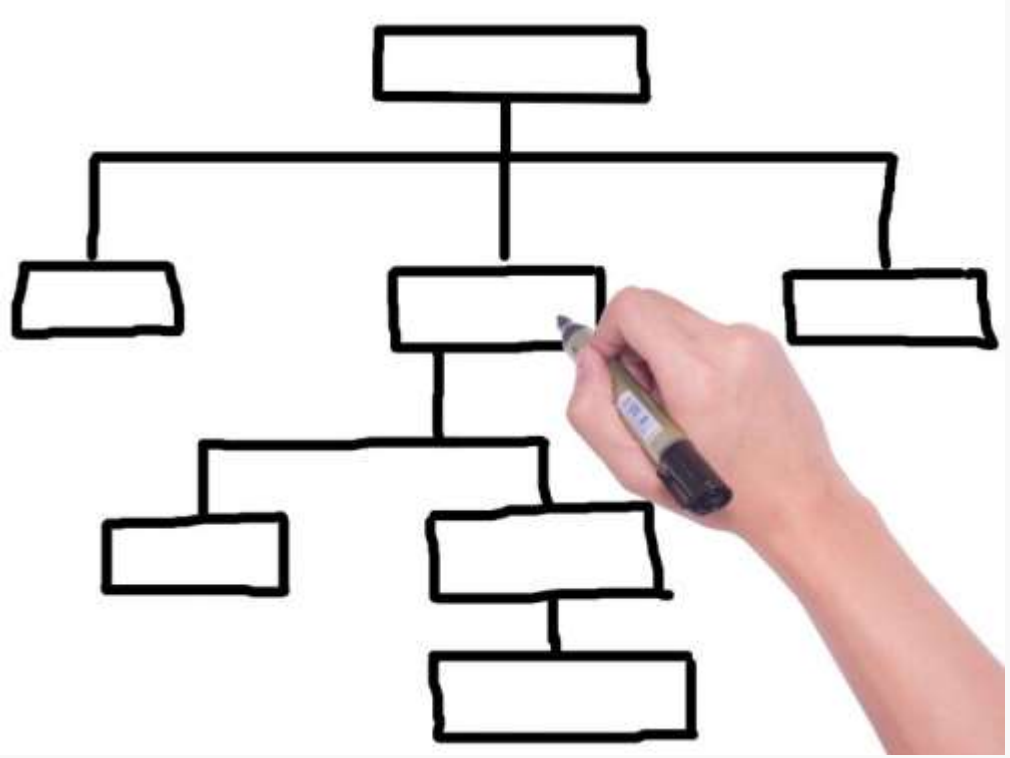

Fonctionnement de l’association

Implication des adhérents et sympathisants

- Vous êtes des acteurs importants
  - Vous êtes tous des lanceurs d'alerte !
  - Vous pouvez vous impliquer sur les sujets qui vous tiennent à cœur
  - Et notamment en participant aux enquêtes d'utilité publique

- Vous pouvez participer aux actions de l’association
  - En donnant votre avis et en suggérant des idées
  - En participant à des réunions thématiques via Internet (Zoom ...)

Conseil d'Administration actuel

- Nicolas d'ALLENS
- Jean-François FLOCH
- Olivier GAULTIER
- Eric LEFIN
- Christophe LE VISAGE
- Jacqueline ROLLAND
- Yvon SUILLAUD

Candidatures pour le Conseil d'Administration

- Thierry Burgaud - Landunvez
- Roland Douillard - Landunvez

REUNION D’INFORMATION

Extension d'Avel Vor
pas d'accord !

Le Collectif
« Stoppons l'extension »

Collectif « Stoppons l'extension »

- Rappel de l'historique :
  - A l'occasion de notre précédente Assemblée Générale du 10 août 2022, ont été exprimés plusieurs vœux, dont :
    - Faire bouger les choses plus efficacement que par l'action devant la justice administrative et compte tenu des risques liés aux rejets notamment d'ammoniac, il faudrait envisager une **plainte pour mise en danger de la vie d'autrui** ;
    - Des **actions publiques et médiatiques sont nécessaires** pour dissuader le préfet d'accorder l'autorisation, et essayer d'éviter de retourner une fois de plus devant la justice administrative ;
    - Création d'un « pôle d'actions » qui pourrait …/.. démultiplier les capacités d'action ;
  - Un collectif s'est alors constitué à partir de volontariats individuels avec la participation des associations AEPI, APPCL et ERB

CONSTITUTION DU COLLECTIF « STOPPONS L'EXTENSION »

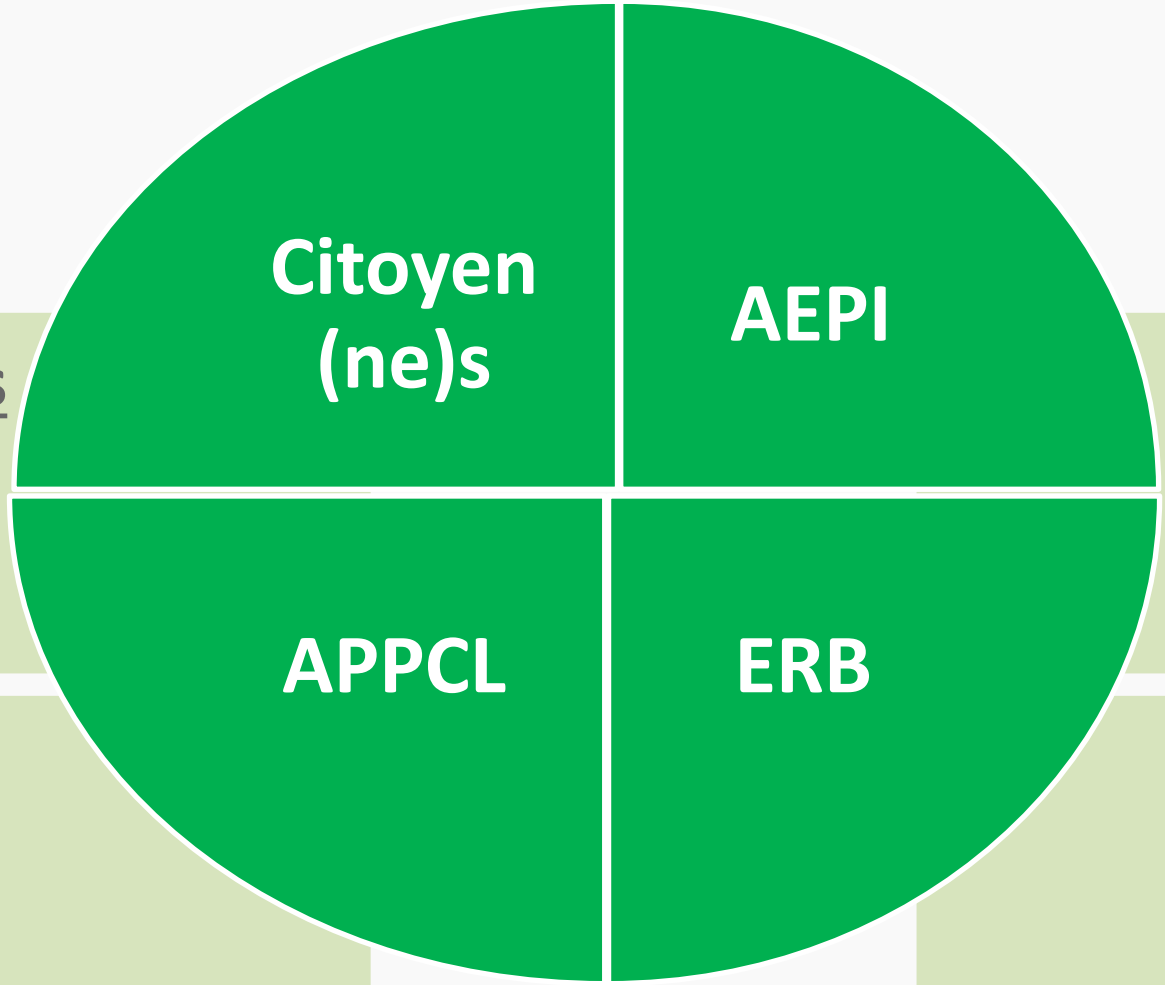

Partenaires

- FNE
- …

Associations

- Greenpeace
- …

Collectifs

- *BCLFU ?*
- …

Observateurs

- *Conf' ?*
- …

Actions du Collectif

- Marche festive et citoyenne du 27 août 2022
- Création d'un Cahier de con-doléances remis au préfet du Finistère
- Collectes de signatures pour la plainte collective
- Kermesse à la plage du 28 décembre 2022
- Carnaval des animaux du 11 juin 2023
- Marathon du cochon de l'été 2023

A suivre … !

- Participation aux groupes de travail du sous-préfet via associations
- Implication confirmée de Greenpeace France et Brest !

Marche festive et citoyenne du 27 août 2022

Cahier de con-doléances

LANDUNVEZ

Les opposants à l'extension de la porcherie toujours sur le pont

Ils avaient demandé, lors d'une manifestation fin août, à être reçus par le préfet. Jeudi 20 octobre, les représentants des associations Eaux et rivières de Bretagne (ERB), Avenir et Environnement en Pays d'Iroise (AEPI) et Association Pour la Protection de la Côte-des-Légendes (APPCL) ont rencontré les préfet et sous-préfet à Brest, ainsi que la Direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Ils « ont déposé en main propre un cahier de con-doléances au préfet ; cahier dans lequel des citoyens s'expriment à visage découvert afin de donner les raisons qui justifient leur opposition à la régularisation de l'extension de la méga-porcherie « Avel Vor de Landunvez.

Le préfet n'a pas encore rendu sa décision.

Signature de plainte et soupe paysanne

Le collectif Stoppons l'extension, qui regroupe ces trois associations et des citoyens, entend déposer « plainte contre X pour infraction aux règles de l'environnement et mise en danger de la vie d'autrui ». Il propose au public plusieurs rendez-vous pour venir la signer et de partager une « soupe paysanne, réalisée avec du porc bio local sera proposée ainsi qu'une alternative de soupe végétarienne » : le mercredi 26 octobre, au port d'Argenton à 13 h 30, plage de Penfoul à 15 h, parking au bout de la route touristique à 16 h 30 ; le samedi 29 octobre, espace Henri-Léon à Porspoder, lors de l'assemblée générale d'APPCL à 17 h et le dimanche 6 novembre à Lanildut, plage du Crapaud à 15 h.

Des opposants au projet de régularisation de la porcherie Avel Vor, à Landunvez, ont été reçus en sous-préfecture, à Brest, le 20 octobre.

Doléance 2.jpg

Doléance 3.jpg

Doléance 4.jpg

Doléance 5.jpg

Doléance 8.jpg

Doléance 9.jpg

Doléance 10.jpg

Doléance 11.jpg

Doléance 14.jpg

Doléance 15.jpg

Doléance 16.jpg

Doléance 17.jpg

Doléance 18.jpg

Doléance 19.jpg

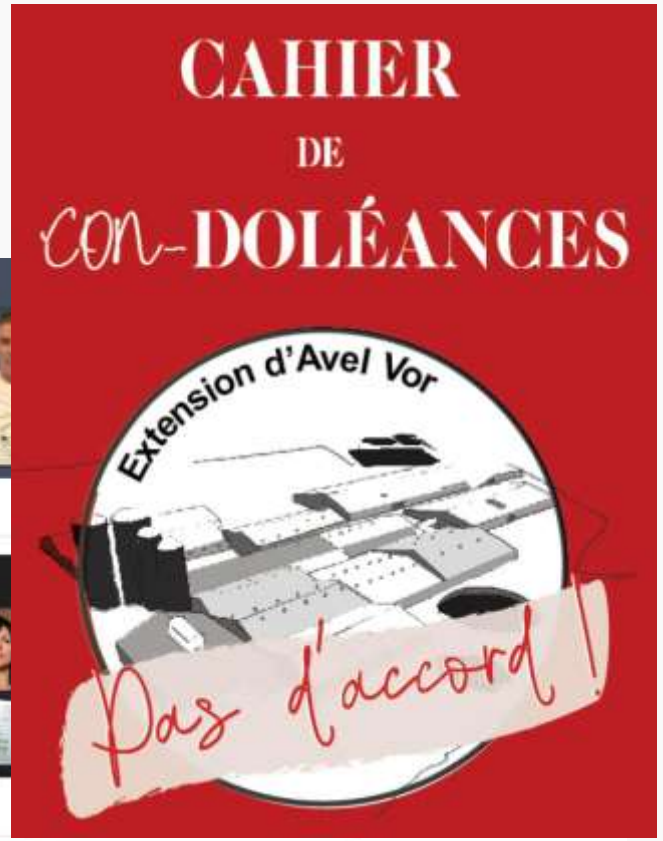

Collectes de signatures pour la plainte collective

- 27 octobre 2022 – port d'Argenton
- …
- 6 novembre 2022 - route du Crapaud

- A ce jour : plus de 850 signatures recueillies !

Kermesse à la plage du 28 décembre 2022

Carnaval des animaux du 11 juin 2023

- Avec le soutien logistique de Greenpeace France !

Marathon du cochon de l'été 2023

- 7 aout - Plage du Château
- 10 août - Penfoul
- 13 août – Trémazan
- 15 aout - Plage du Château
- A suivre …

Autres actions du Collectif

- Publication périodique d'une « Newsletter » vers environ 1 200 personnes, dont les signataires de la plainte collective
- Interpellation régulière des médias régionaux et nationaux avec une couverture nouvelle
- Diffusion cet été d'environ 4 500 ex d'un prospectus d'information

LANDUNVEZ

Le marathon du cochon fait étape à la plage du Château

Algues vertes : l'État à nouveau sommé d'agir

L'association Eau & Rivières de Bretagne a obtenu gain de cause. Le préfet de région devra prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la pollution des eaux due aux nitrates d'origine agricole.

Justice

JT 19/20 - Bretagne Émission du mardi 15 août 2023

Un collectif sensibilise les touristes à la po des plages par l'élevage, à Landunvez

Le collectif « Stoppons l'extension », opposé à l'agrandissement de la porcheri unvez, dans le Finistère, organise cet été un « marathon du cochon ». L'o eigner les vacanciers à l'entrée des plages, sur les risques de pollution lie période estivale, plusieurs plages polluées sont fermées temporairement , ils étaient près de la plage de Penfoul, à Landunvez.

Ça baigne pour les cochons

Motions proposées par l'AEPI

- Orientations que l'AEPI souhaite proposer au Collectif :
  - **Elargir nos actions vers d'autres fermes-usines en pays d'Iroise**

- Concernant les actions menées par d'autres associations ou collectifs (Soulèvement de la Terre, BCLFU - Bretagne Contre Les Fermes Usines, ...) ...
  - **Si les motivations de ces autres organismes peuvent nous sembler légitimes ...**
  - **Notre association reste dans le cadre de la légalité**

Les succès de nos partenaires

Les succès de nos partenaires

- Le succès d'ERB contre l'ARS
- L'état condamné pour inaction sur les "Algues vertes"
- Le succès du film "Les algues vertes"

3 jugements condamnent l'Etat en juin & juillet 2023

- 22 juin 2023 : accusée d'avoir "manipulé" le classement des eaux de baignade en Bretagne, **l'Agence Régionale de Santé en Bretagne a 2 mois pour revoir sa copie !**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

Agir ensemble ~~pour~~ la santé des Bretons

contre

3 jugements condamnent l'Etat en juin & juillet 2023

- 18 juillet 2023: Le T.A. de Rennes condamne l'Etat à mettre en œuvre :
  - Un plan d'action coercitif pour lutter contre les algues vertes en Bretagne: les mesures [prises par l'Etat ne sont] pas suffisamment exigeantes ni suffisamment contraignantes
  - Des mesures de réparation en nature des atteintes portées à la biodiversité de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc: les mesures adoptées pour réduire les dangers et inconvénients résultant de l'activité agricole dans la Baie de Saint-Brieuc avaient été insuffisantes, s'agissant notamment de la **nécessité de réduire sensiblement les fuites d'azote agricole vers le milieu maritime, qui contribuent, comme on le sait désormais, à la persistance des marées vertes.**

En mai 2021 déjà, la Cour des Comptes et la Chambre régionale des Comptes avaient vertement critiqué « l'inefficacité et le manque d'ambition des politiques de lutte contre les algues au regard des enjeux environnementaux, sanitaires et économiques » du problème.

Succès du film Les algues vertes … selon Inès Léraud

Questions / réponses

Passons à l’apéro !

Restons en contact !

avenirenvironnementpaysdiroise@gmail.com

@assoAEPI

assoAEPI

Communiqué de presse

Une année charnière !

L'année 2022/2023 a été riche en événements.

En décembre 2015, notre association a été créée pour dénoncer l'extension de la porcherie Avel Vor et les pollutions engendrées par celle-ci ; Plus de sept années se sont écoulées. Le chemin parcouru par notre association est important.

Aujourd'hui nous avons obtenu, avec nos associations partenaires :

- Le doublement du nombre de nos propres adhérents ;
- La création d'un Collectif « Stoppons l'extension » qui a organisé avec efficacité ces derniers mois de nombreuses manifestations sur la communauté de communes « Pays d'Iroise Communauté » ;
- Le dépôt d'une plainte contre X « pour mise en danger d'autrui » avec plus de 850 signatures …
  Le pôle régional spécialisé en matière d'environnement du tribunal judiciaire de Brest a ouvert une enquête préliminaire suite au dépôt de cette plainte ;
- La participation aux « groupes de travail », mis en place par la sous-préfecture de Brest, pour analyser les causes des pollutions des « eaux de baignade » ;
- **Une médiatisation nationale qui a permis de diffuser nos problèmes de pollution.**

Nos associations sont enfin écoutées, notre compétence technique sur les dossiers en cours a été reconnue. Nous devons rester très vigilant devant les affirmations mensongères de nos détracteurs.

Le défi est immense. L'agriculture intensive et notamment les élevages intensifs participent fortement au réchauffement climatique.

D'un monde égoïste nous allons vers un monde malade de son environnement, refusons ce devenir.
Ensemble nous devons nous battre, en restant dans la légalité avec la liberté de dire ce qui nous semble bon et mauvais pour notre planète.